son patronage et sauvé de la ruine ce grand bien de l'homme, chaque fois qu'il a été attaqué par les fauteurs d'opinions nouvelles.

- D. L'histoire nous en fournit-elle des preuves?
- R. Oui les monuments de l'histoire témoignent de l'énergie avec laquelle elle a repoussé les efforts des Manichéens et autres, le zèle avec lequel elle a combattu pour la liberté de l'homme, soit au concile de Trente, soit plus tard contre les jansénistes, ne laissant prendre pied au Fatalisme, en aucun temps et en aucun lieu.

LA CONDITION DE LA LIBERTÉ HUMAINE

- D. Qu'est-ce que la liberté humaine?
- R. Elle n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé.
- D. A quel genre de bien appartient une chose acceptée en vue d'en obtenir une autre?
- R. Au genre de bien qu'on nomme l'utile.
- D. Quel est le caractère du bien ?
- R. Le bien a pour caractère d'agir proprement sur l'appétit.
- D. Que faut-il en conclure !
- R. Il faut en conclure que le libre arbitre est la même chose que la volonté en tant qu'elle a la faculté de choisir.
- D. Est-il possible à la volonté de se mouvoir, si la connaissance de l'esprit ne l'éclaire d'abord !
- R. Non; cela lui est d'autant plus impossible que, dans toute volition, le choix est toujours précédé d'un jugement sur la vérité des biens et sur la préférence que nous devons faire.
- D. Un jugement est-il un acte de la raison ou un acte de la volonté !
- R. Un acte de la raison, sans aucun doute.
- D. Que suit-il du fait que la liberté réside dans la volonté et que la volonté est de sa nature un appétit obéissant à la raison!
- R. Il s'ensuit que la liberté, comme la volonté, a pour objet un bien conforme à la raison.
- D. Peut-il arriver, néanmoins, que l'intelligence propose à la volonté un objet qui n'a que l'apparence du bien, et que la volonté s'y attache?
- R. Oui, cela peut arriver et arrive souvent.